



**Conseil fédéral de la CSN
Mandat 2017-2020
Procès-verbal de la réunion
tenue à Montréal, les 18 et 19 juin 2018**

Table des matières

1.	Mot du président	78
2.	Accréditation des délégué-es.....	78
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	78
4.	Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil fédéral des 21 et 22 mars 2018.....	78
5.	Suivi des propositions du 65 ^e Congrès de la CSN	78
	• Proposition sur la vie syndicale	78
6.	Élections provinciales 2018	78
	• Bilan du gouvernement provincial	78
	• Conférence sur les élections provinciales.....	79
	• Loi électorale.....	79
	• Suivi du manifeste et propositions sur les élections provinciales.....	79
7.	Syndicat des employé-es de la restauration (SER-CSN) – présentation de la campagne.....	80
8.	Accréditation des délégué-es.....	81
9.	Finances	81
	• États financiers au 28 février 2018	81
	• Rapport du comité de surveillance sur les états financiers.....	81
	• Transfert du Fonds de soutien extraordinaire au budget de fonctionnement.....	81
	• Avis du comité de surveillance sur le transfert du Fonds de soutien extraordinaire au budget de fonctionnement.....	81
10.	Stratégie nationale sur la main-d'œuvre.....	82
11.	Charte de l'environnement.....	82
12.	Question de privilège.....	90
13.	Conflits en cours	90
14.	Commerce international.....	91
15.	Loi sur les normes du travail	91
16.	Mémoires et positions de la CSN	91
17.	Questions diverses.....	91
18.	Levée de la réunion	91

La réunion débute à 10 h, le lundi 18 juin 2018, au Palais des congrès de Montréal.

1. Mot du président

Le président, Jacques Létourneau, s'adresse aux délégué-es du conseil confédéral et aux salarié-es du mouvement.

2. Accréditation des délégué-es

Lundi 18 juin 2018 à 10 h

Ginette Langlois propose, appuyée par Francine Ranger, d'accréditer les personnes suivantes : Johanne Duchesne, Alexandre Giguère, Johnny Lagacé, Nancy Mathieu et Manon Rodrigue (Commerce), Jean-Pierre Bourgault et Josée Chamberland (Services publics), Kevin Gagnon et Pierre Leduc (Industrie manufacturière), Olivier Aubry, Richard Bousquet, Josée Chevalier, Martin Lachambre, Benoit Lacoursière et Josée Pilon (Enseignantes et enseignants), Mylène Légaré et Danny Roy (Professionnelles), Mélanie Beauchamp, Christian Beaudin, Hélène Brassard, Pierre Émond et Thérèse Martin (Santé et services sociaux), Denis Beaudin et Alain Chevarie (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), Julie Huot (Laurentides), Brigitte Croteau et Michel Gaudet (Montérégie), Louise Archambault (Montréal métropolitain), Isabelle Asselin, Emmanuel Deschênes, Jean-François Hardy, Raphaël Jobin, Frédéric Maheux, Linda Mercier et Georges-Éric Michaud (Québec-Chaudière-Appalaches), Monic Perron (Saguenay-Lac-St-Jean). ADOPTÉ

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Pierre Roger propose, appuyé par Alexandre Fecteau, d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil confédéral des 21 et 22 mars 2018

Jean-Pierre Bourgault propose, appuyé par Chantal Maillé, d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil confédéral des 21 et 22 mars 2018. ADOPTÉ

5. Suivi des propositions du 65^e Congrès de la CSN

• *Proposition sur la vie syndicale*

Véronique De Sève, vice-présidente, et Mirelle Bénard, adjointe au comité exécutif, présentent l'état des lieux sur la vie syndicale.

Nathalie Arguin propose, appuyée par Loraine Dugas, de recevoir la présentation de l'état des lieux sur la vie syndicale. ADOPTÉ

6. Élections provinciales 2018

• *Bilan du gouvernement provincial*

Pierre Patry, trésorier, et François Bélanger, conseiller syndical au Service des relations du travail – module recherche, présentent le bilan du gouvernement provincial.

Yvan Duceppe propose, appuyé par Engelbert Cottenoir jr, de recevoir la présentation sur le bilan du gouvernement provincial. ADOPTÉ

- **Conférence sur les élections provinciales**

Josée Boileau, journaliste, s'adresse aux membres du conseil fédéral sur les élections provinciales.

- **Loi électorale**

Isabelle Lacas, coordonnatrice au Service juridique, fait une présentation sur la Loi électorale.

Pierre Morel propose, appuyé par Pierre Roger, de recevoir la présentation sur la Loi électorale. ADOPTÉ

- **Suivi du manifeste et propositions sur les élections provinciales**

Véronique De Sève, vice-présidente, et Mireille Bénard, adjointe au comité exécutif, font une présentation sur les actions et les activités dans le cadre du suivi du manifeste.

Propositions sur les élections provinciales

Proposition 1

Attendu que voter est un droit fondamental et que l'exercice du droit de vote est le premier jalon d'une démocratie forte et d'une participation active;

Marie-Josée Hamelin propose, appuyée par Simon Turbide :

Que la CSN invite tous les membres de ses syndicats affiliés et la population québécoise à exercer massivement leur droit de vote le 1^{er} octobre 2018. ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement

Guillaume Tremblay propose, appuyé par Judith Huot, de biffer après le mot « exercer » le mot « massivement », et d'ajouter après le mot « québécoise », les mots « à s'investir massivement et ».

La proposition telle qu'elle a été amendée se lit comme suit :

Que la CSN invite tous les membres de ses syndicats affiliés et la population québécoise à *s'investir massivement* et à exercer leur droit de vote le 1^{er} octobre 2018.

Proposition 2

Attendu que les statuts et règlements de la CSN stipulent que la CSN, dans l'intérêt des travailleuses et des travailleurs, peut exercer une action de portée politique visant à combattre tout gouvernement, administration publique, programme, projet de loi et

situation qui nuit aux intérêts fondamentaux des classes populaires, et à promouvoir la réalisation de tout programme et de toutes mesures susceptibles de servir ces intérêts;

Attendu l'adoption du manifeste *Voir loin, viser juste* par le 65^e Congrès;

Attendu que les résolutions adoptées lors du 65^e Congrès prévoient que les syndicats, les conseils centraux et les fédérations de la CSN consultent leurs membres afin de déterminer des priorités de revendications électorales en lien avec le manifeste;

Attendu les plateformes de revendications régionales qui ont été élaborées par les organisations affiliées de la CSN à la suite de ces consultations;

Steve Bouchard propose, appuyé par Martin Lachambre :

Que la CSN invite l'ensemble de ses organisations affiliées à interpeler dès maintenant, dans chaque circonscription, les candidates et candidats des différents partis afin d'obtenir des engagements clairs quant à nos principales revendications, et ce, jusqu'à la tenue des élections le 1^{er} octobre prochain. ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement

Judith Huot propose, appuyée par José Jimenez, d'ajouter après les mots « chaque circonscription » le mot « provinciale », et d'ajouter après le mot « revendications » les mots « et de dénoncer les intentions antisociales ». ADOPTÉ

La proposition telle qu'elle a été amendée se lit comme suit :

Que la CSN invite l'ensemble de ses organisations affiliées à interpeler dès maintenant, dans chaque circonscription *provinciale*, les candidates et candidats des différents partis afin d'obtenir des engagements clairs quant à nos principales revendications *et de dénoncer les intentions antisociales*, et ce, jusqu'à la tenue des élections le 1^{er} octobre prochain.

7. Syndicat des employé-es de la restauration (SER-CSN) présentation de la campagne

David Bergeron-Cyr, président de la Fédération du commerce, fait une présentation sur la campagne du Syndicat des employé-es de la restauration (SER-CSN).

Guillaume Tremblay propose, appuyé par Nancy Boucher, de recevoir la présentation sur le Syndicat des employé-es de la restauration (SER-CSN). ADOPTÉ

Mardi 19 juin 2018 à 9 h

8. Accréditation des délégué-es

Mardi 19 juin 2018 à 9 h

Félix Sylvestre propose, appuyé par Bertrand Guibord, d'accréditer Chantal Ide (Communications).

9. Finances

• ***États financiers au 28 février 2018***

Pierre Patry, trésorier, Lucie Michaud, contrôleuse, et Danielle Lallemand, comptable, présentent les états financiers au 28 février 2018.

Patrice Benoit propose, appuyé par Denis P. Beaudin, d'adopter, tel que recommandé par le comité de surveillance, les états financiers pour l'exercice de la première année se terminant le 28 février 2018 du budget de fonctionnement, du Fonds de défense professionnelle et du Fonds de soutien extraordinaire de même que les résultats cumulatifs. ADOPTÉ

• ***Rapport du comité de surveillance sur les états financiers***

Denis Beaudin, Guy Gingras et Michel Tétreault, membres du comité de surveillance, présentent le rapport du comité sur les états financiers au 28 février 2018.

Pierre Leduc propose, appuyé par Stéphanie Gratton, de recevoir le rapport du comité de surveillance sur les états financiers au 28 février 2018. ADOPTÉ

• ***Transfert du Fonds de soutien extraordinaire au budget de fonctionnement***

Pierre Patry, trésorier, présente la proposition de transfert de 4 M \$ du Fonds de soutien extraordinaire au budget de fonctionnement.

Pierre Roger propose, appuyé par Martin Lachambre, l'adoption de la proposition de transfert d'un montant de 4 M \$ du Fonds de soutien extraordinaire au budget de fonctionnement. ADOPTÉ

• ***Avis du comité de surveillance sur le transfert du Fonds de soutien extraordinaire au budget de fonctionnement***

Denis Beaudin, Guy Gingras et Michel Tétreault, membres du comité de surveillance, présentent leur recommandation à l'effet de transférer 4 M \$ du Fonds de soutien extraordinaire au budget de fonctionnement.

Pierre Morel propose, appuyé par Philippe Lepage, de recevoir l'avis du comité de surveillance. ADOPTÉ

10. Stratégie nationale sur la main-d'œuvre

Jean Lortie, secrétaire général, et Julie Marquis, conseillère syndicale au Service des relations du travail – module recherche, présentent la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre.

Engelbert Cottenoir jr propose, appuyé par Martin Renaud, de recevoir la présentation sur la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre. **ADOPTÉ**

11. Charte de l'environnement

Pierre Patry, trésorier, Mireille Bénard, adjointe au comité exécutif, et Isabelle Ménard, conseillère syndicale au Service des relations du travail, présentent la Charte de l'environnement.

1. Respect et protection des écosystèmes

Nos ressources, qu'elles soient renouvelables ou non, sont précieuses et utiles à notre développement et à notre bien-être. Nous devons les gérer de façon écoresponsable pour éviter d'hypothéquer notre avenir et celui des générations futures.

C'est pourquoi nous affirmons que :

- a) Le respect et l'intégrité des écosystèmes sont essentiels à un développement durable;
- b) La diversité biologique et les processus naturels qui assurent le maintien de la vie sont des patrimoines collectifs;
- c) L'eau est indispensable à la vie, et tout rejet de substances polluantes dans les cours d'eau doit être proscrit;
- d) Le reboisement organisé en forêt, la restauration de milieux dévastés et la conservation d'espaces verts en milieu urbain sont essentiels à la captation des gaz à effet de serre (GES) et à l'assainissement de la qualité de l'air;
- e) Le respect de la réglementation environnementale par tous les acteurs — État, entreprises et société civile — est indispensable au maintien d'une bonne santé pour la population et à la préservation d'un environnement sain;
- f) La protection des écosystèmes et de la santé de la population passe par une réduction substantielle de notre production de déchets. Le principe des 4RV-E s'impose tant pour le secteur résidentiel que pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel (IC-I).

2. Aménagement durable du territoire

Un aménagement du territoire bien planifié et une vision stratégique et intégrée du développement durable permettent de répondre aux besoins sociaux, physiques et psychologiques de la population.

C'est pourquoi nous affirmons que :

- a) Les municipalités, les MRC, les villes, les gouvernements provincial et fédéral, dans les limites de leurs compétences, doivent agir en fonction du développement durable pour une mise en valeur du territoire;
- b) La gestion durable des eaux de surface et souterraines des territoires est un enjeu d'aménagement durable pour toutes les régions;
- c) L'aménagement du territoire doit être planifié de façon à réduire les émissions de GES. En conséquence, la densification du bâti, la diversification des modes de transport et l'augmentation de l'offre de transport collectif doivent faire partie des plans stratégiques d'aménagement durable;
- d) Les forêts urbaines et les milieux humides, trop souvent dépouillés, doivent être préservés.

3. Pour une société démocratique, participative, juste et de bien-être

Les changements climatiques sont une menace pour la démocratie, pour la croissance des inégalités et pour la paix sociale. Les coûts de l'inaction en matière de changements climatiques et de protection de l'environnement compromettent le bien-être des générations futures.

C'est pourquoi nous affirmons que :

- a) Tous les paliers de gouvernement doivent augmenter les ressources professionnelles, techniques et financières nécessaires à la réalisation des politiques et des programmes en matière de changements climatiques, de développement durable et d'énergies renouvelables;
- b) Les différents paliers de gouvernement doivent s'assurer que les lois relatives à la protection de l'environnement s'appliquent à toutes les organisations de la société civile; ils doivent identifier des cibles à atteindre et imposer un principe de reddition de comptes et d'imputabilité;
- c) La gestion durable des forêts doit être soutenue par l'État québécois dans l'optique d'entretenir un dialogue avec les différents acteurs pour le maintien et la création d'emplois durables;

- d) Les projets qui ont un impact sur l'environnement doivent faire l'objet d'une acceptabilité sociale qui s'appuie sur un consentement libre et éclairé;
- e) Le maintien et le renforcement des lieux permettant la participation citoyenne sont indispensables afin d'éviter des gestes qui iraient à l'encontre du bien commun;
- f) Tous les acteurs de la société québécoise doivent reconnaître leur responsabilité quant aux impacts environnementaux;
- g) Les lanceurs d'alerte qui dénoncent des situations inacceptables de risque pour la santé des populations et des écosystèmes doivent être protégés;
- h) L'État doit miser sur le développement de programmes et de politiques d'atténuation des GES dans tous les secteurs d'activité socioéconomiques;
- i) L'État doit s'assurer que les entreprises contribuent à la réparation des dommages qu'elles ont causés à l'environnement selon le principe du pollueur-payeur;
- j) L'État doit miser sur le secteur public afin d'assurer une meilleure emprise sur les filières énergétiques renouvelables et de garantir un développement cohérent qui soit profitable pour l'ensemble du Québec;
- k) Nos modes de production, incluant la gestion des matières résiduelles, nos modes de consommation, comme les circuits courts et l'achat local, ainsi que les stratégies de vente, doivent s'inscrire dans un modèle de société durable;
- l) La société doit orienter son développement vers une réduction de la pollution (eau, air, sol) et une diminution de la dépendance au pétrole et viser à ce que son empreinte carbone soit la plus faible possible;
- m) Le préjudice environnemental (ou le dommage causé à l'environnement et aux bénéfiques qu'il procure) doit être reconnu au sein du régime de responsabilité civile et sa preuve doit être facilitée par l'allègement du fardeau de la preuve.

4. La transition énergétique, juste et écologique

La transition énergétique juste présente de nombreuses occasions d'emploi pourvu qu'il y ait une planification stratégique qui soutient les travailleuses et les travailleurs. L'adaptation aux changements climatiques doit être vue comme un levier de développement et de création d'emplois vers une économie en changement, plus verte et écoresponsable.

C'est pourquoi nous affirmons que :

- a) Le gouvernement doit mettre en place une transition énergétique juste, dotée d'une planification stratégique qui inclut les travailleuses et les travailleurs de tous les secteurs d'activité. Celle-ci doit s'appuyer sur des recherches qui prennent en compte les effets des changements climatiques sur les milieux de travail;
- b) Pour réussir la transition vers une société faible en carbone, des mesures de protection sociale pour les travailleuses et les travailleurs doivent être mises en place pour les personnes vulnérables qui font face à ces changements;
- c) Il est essentiel de maintenir et de développer des programmes de conversion des énergies fossiles vers des énergies vertes;
- d) Tous les paliers de gouvernement doivent exercer un contrôle pour assurer une gestion environnementale écoresponsable des ressources minérales dans le respect des populations et des communautés;
- e) La transition énergétique juste ne peut se faire sans la collaboration des travailleuses et des travailleurs. L'État doit prévoir des mesures de formation et de requalification des compétences de la main d'œuvre, tout particulièrement dans les secteurs du bâtiment, de l'énergie, de la construction, du transport, de l'agriculture et des nouvelles technologies.

Mario Pellerin propose, appuyé par Luce Melançon, d'adopter la Charte de l'environnement. ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement 1

Charles Sainte-Marie propose, appuyé par Olivier Aubry, d'ajouter au point 4, le sous-point suivant :

De leur côté, les employeurs doivent collaborer avec les syndicats afin d'introduire des clauses favorisant la transition juste dans les conventions collectives. ADOPTÉ

Amendement 2

Philippe Lepage propose, appuyé par Marie Pagès, d'ajouter au point 3, le sous-point suivant :

La croissance économique ne peut se faire au détriment des générations futures. Conséquemment, le développement économique doit être soumis au maintien des conditions de la vie humaine sur terre.

Sous-amendement

Bertrand Guibord propose, appuyé par Dominique Daigneault, de biffer le mot « humaine ». ADOPTÉ

Amendement 3

Dominique Daigneault propose, appuyée par Charles Sainte-Marie, d'ajouter au point 2, le sous-point e) suivant :

L'aménagement durable du territoire doit aussi être planifié de façon à préserver les terres agricoles. ADOPTÉ

Amendement 4

Louis Bégin propose, appuyé par Jeff Begley, d'ajouter au point 4 e), après le mot « secteurs » les mots « du manufacturier ». ADOPTÉ

Amendement 5

Yvan Duceppe propose, appuyé par Danny Roy, d'ajouter au point 4 c), après les mots « énergies vertes » les mots « et que les caisses de retraite (CDPQ incluse) procèdent à un désinvestissement progressif, ordonné et cohérent des énergies fossiles dans un délai de cinq ans ». ADOPTÉ

Amendement 6

Kevin Gagnon propose, appuyé par Félix Sylvestre, d'ajouter à la fin du point 1 c) les mots « De plus, l'eau doit rester un bien commun et ne doit pas être privatisée ». ADOPTÉ

Amendement 7

Charles Sainte-Marie propose, appuyé par Louise Archambault, d'ajouter au point 3, le sous-point suivant :

Les divers gouvernements doivent mettre en place des mesures éducatives diversifiées et adéquates pour favoriser l'appropriation des enjeux environnementaux et de la transition énergétique juste par les communautés et les citoyennes et citoyens. ADOPTÉ

L'ordre des points sera révisé afin d'assurer une homogénéité du texte.

La Charte telle qu'elle a été amendée se lit comme suit :

1. Respect et protection des écosystèmes

Nos ressources, qu'elles soient renouvelables ou non, sont précieuses et utiles à notre développement et à notre bien-être. Nous devons les gérer de façon écoresponsable pour éviter d'hypothéquer notre avenir et celui des générations futures.

C'est pourquoi nous affirmons que :

- a) Le respect et l'intégrité des écosystèmes sont essentiels à un développement durable;

- b) La diversité biologique et les processus naturels qui assurent le maintien de la vie sont des patrimoines collectifs;
- c) L'eau est indispensable à la vie, et tout rejet de substances polluantes dans les cours d'eau doit être proscrit. *De plus, l'eau doit rester un bien commun et ne doit pas être privatisée.*
- d) Le reboisement organisé en forêt, la restauration de milieux dévastés et la conservation d'espaces verts en milieu urbain sont essentiels à la captation des gaz à effet de serre (GES) et à l'assainissement de la qualité de l'air;
- e) Le respect de la réglementation environnementale par tous les acteurs — État, entreprises et société civile — est indispensable au maintien d'une bonne santé pour la population et à la préservation d'un environnement sain;
- f) La protection des écosystèmes et de la santé de la population passe par une réduction substantielle de notre production de déchets. Le principe des 4RV-E s'impose tant pour le secteur résidentiel que pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel (IC-I).

2. Aménagement durable du territoire

Un aménagement du territoire bien planifié et une vision stratégique et intégrée du développement durable permettent de répondre aux besoins sociaux, physiques et psychologiques de la population.

C'est pourquoi nous affirmons que :

- a) Les municipalités, les MRC, les villes, les gouvernements provincial et fédéral, dans les limites de leurs compétences, doivent agir en fonction du développement durable pour une mise en valeur du territoire;
- b) La gestion durable des eaux de surface et souterraines des territoires est un enjeu d'aménagement durable pour toutes les régions;
- c) L'aménagement du territoire doit être planifié de façon à réduire les émissions de GES. En conséquence, la densification du bâti, la diversification des modes de transport et l'augmentation de l'offre de transport collectif doivent faire partie des plans stratégiques d'aménagement durable;
- d) Les forêts urbaines et les milieux humides, trop souvent dépouillés, doivent être préservés.
- e) *L'aménagement durable du territoire doit aussi être planifié de façon à préserver les terres agricoles.*

3. Pour une société démocratique, participative, juste et de bien-être

Les changements climatiques sont une menace pour la démocratie, pour la croissance des inégalités et pour la paix sociale. Les coûts de l'inaction en matière de changements climatiques et de protection de l'environnement compromettent le bien-être des générations futures.

C'est pourquoi nous affirmons que :

- a) Tous les paliers de gouvernement doivent augmenter les ressources professionnelles, techniques et financières nécessaires à la réalisation des politiques et des programmes en matière de changements climatiques, de développement durable et d'énergies renouvelables;
- b) Les différents paliers de gouvernement doivent s'assurer que les lois relatives à la protection de l'environnement s'appliquent à toutes les organisations de la société civile; ils doivent identifier des cibles à atteindre et imposer un principe de reddition de comptes et d'imputabilité;
- c) La gestion durable des forêts doit être soutenue par l'État québécois dans l'optique d'entretenir un dialogue avec les différents acteurs pour le maintien et la création d'emplois durables;
- d) Les projets qui ont un impact sur l'environnement doivent faire l'objet d'une acceptabilité sociale qui s'appuie sur un consentement libre et éclairé;
- e) *Les divers gouvernements doivent mettre en place des mesures éducatives diversifiées et adéquates pour favoriser l'appropriation des enjeux environnementaux et de la transition énergétique juste par les communautés et les citoyennes et citoyens.*
- f) Le maintien et le renforcement des lieux permettant la participation citoyenne sont indispensables afin d'éviter des gestes qui iraient à l'encontre du bien commun;
- g) Tous les acteurs de la société québécoise doivent reconnaître leur responsabilité quant aux impacts environnementaux;
- h) Les lanceurs d'alerte qui dénoncent des situations inacceptables de risque pour la santé des populations et des écosystèmes doivent être protégés;
- i) L'État doit miser sur le développement de programmes et de politiques d'atténuation des GES dans tous les secteurs d'activité socioéconomiques;
- j) L'État doit s'assurer que les entreprises contribuent à la réparation des dommages qu'elles ont causés à l'environnement selon le principe du pollueur-payeur;

- k) L'État doit miser sur le secteur public afin d'assurer une meilleure emprise sur les filières énergétiques renouvelables et de garantir un développement cohérent qui soit profitable pour l'ensemble du Québec;
- l) Nos modes de production, incluant la gestion des matières résiduelles, nos modes de consommation, comme les circuits courts et l'achat local, ainsi que les stratégies de vente, doivent s'inscrire dans un modèle de société durable;
- m) La société doit orienter son développement vers une réduction de la pollution (eau, air, sol) et une diminution de la dépendance au pétrole et viser à ce que son empreinte carbone soit la plus faible possible;
- n) Le préjudice environnemental (ou le dommage causé à l'environnement et aux bénéfices qu'il procure) doit être reconnu au sein du régime de responsabilité civile et sa preuve doit être facilitée par l'allégement du fardeau de la preuve;
- o) *La croissance économique ne peut se faire au détriment des générations futures. Conséquemment, le développement économique doit être soumis au maintien des conditions de la vie sur terre.*

4. La transition énergétique, juste et écologique

La transition énergétique juste présente de nombreuses occasions d'emploi pourvu qu'il y ait une planification stratégique qui soutient les travailleuses et les travailleurs. L'adaptation aux changements climatiques doit être vue comme un levier de développement et de création d'emplois vers une économie en changement, plus verte et écoresponsable.

C'est pourquoi nous affirmons que :

- a) Le gouvernement doit mettre en place une transition énergétique juste, dotée d'une planification stratégique qui inclut les travailleuses et les travailleurs de tous les secteurs d'activité. Celle-ci doit s'appuyer sur des recherches qui prennent en compte les effets des changements climatiques sur les milieux de travail;
- b) Pour réussir la transition vers une société faible en carbone, des mesures de protection sociale pour les travailleuses et les travailleurs doivent être mises en place pour les personnes vulnérables qui font face à ces changements;
- c) Il est essentiel de maintenir et de développer des programmes de conversion des énergies fossiles vers des énergies vertes *et que les caisses de retraite (CDPQ incluse) procèdent à un désinvestissement progressif, ordonné et cohérent des énergies fossiles dans un délai de cinq ans;*

- d) Tous les paliers de gouvernement doivent exercer un contrôle pour assurer une gestion environnementale écoresponsable des ressources minérales dans le respect des populations et des communautés;
- e) La transition énergétique juste ne peut se faire sans la collaboration des travailleuses et des travailleurs. L'État doit prévoir des mesures de formation et de requalification des compétences de la main d'œuvre, tout particulièrement dans les secteurs *du manufacturier*, du bâtiment, de l'énergie, de la construction, du transport, de l'agriculture et des nouvelles technologies.
- f) *De leur côté, les employeurs doivent collaborer avec les syndicats afin d'introduire des clauses favorisant la transition juste dans les conventions collectives.*

12. Question de privilège

Syndicat des tuteurs et des tuteurs de la Télé-université – CSN (TÉLUQ)

Nancy Turgeon, présidente du Syndicat des tuteurs et des tuteurs de la Télé-université (CSN), présente la question de privilège.

Attendu l'attitude antisyndicale et méprisante de l'administration de la TÉLUQ visant à fragiliser davantage les travailleuses et les travailleurs à statut précaire;

Attendu que cette attaque frontale menace la majorité des emplois des membres du STTTU-CSN ainsi que leur statut professionnel;

Attendu la lenteur des négociations ainsi que les mises en demeure, poursuites et menaces de mesures disciplinaires adressées au STTTU-CSN et à ses membres;

Attendu les enjeux de sous-traitance, de privatisation et de désyndicalisation sous-jacents à cette lutte;

Attendu l'impact de cette lutte sur la qualité de l'encadrement des étudiantes et des étudiants en enseignement supérieur;

Richard Bousquet propose, appuyé par Caroline Quesnel :

Que les délégué-es du conseil confédéral accordent leur appui à la lutte que mène le STTTU-CSN pour le renouvellement de la convention collective et la préservation des emplois des tuteurs et des tuteurs. **ADOPTÉ**

13. Conflits en cours

Madame Lyne Tanguay, présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des centres d'hébergement privés de l'Estrie, section Manoir de Sherbrooke, fait la présentation du conflit.

Denis P. Beaudin propose, appuyé par Jeff Begley :

Que le conseil confédéral donne son plein appui à la lutte que mène le Syndicat des travailleuses et des travailleurs des centres d'hébergement privés de l'Estrie, section Manoir de Sherbrooke, pour l'obtention de conditions de travail décentes et pour le respect. ADOPTÉ

14. Commerce international

Caroline Senneville, vice-présidente, et Jean Dalcé, conseiller syndical au Service des relations du travail – module recherche, font une présentation sur le commerce international.

Richard Gagnon propose, appuyé par Josée Chevalier, de recevoir la présentation sur le commerce international. ADOPTÉ

15. Loi sur les normes du travail

Caroline Senneville, vice-présidente, fait une présentation sur la nouvelle Loi sur les normes du travail.

Annie Charland propose, appuyée par Chantal Racicot, de recevoir la présentation sur la nouvelle Loi sur les normes du travail. ADOPTÉ

16. Mémoires et positions de la CSN

Véronique De Sève, vice-présidente, dépose la liste des mémoires et positions de la CSN pour la période de décembre 2017 à juin 2018.

17. Questions diverses

Aucun point.

18. Levée de la réunion

La réunion est levée le mardi 19 juin 2018 à 16 h 25.

Jacques Létourneau
Président

Jean Lortie
Secrétaire général

Documents déposés et adoptés

- Ordre du jour
- Procès-verbal de la réunion du conseil fédéral des 21 et 22 mars 2018
- États financiers au 28 février 2018
- Rapport du comité de surveillance sur les états financiers
- Transfert du Fonds de soutien extraordinaire au budget de fonctionnement
- Avis du comité de surveillance sur le transfert du Fonds de soutien extraordinaire au budget de fonctionnement
- Charte de l'environnement

Document déposé

- Présentation de la charte de l'environnement
- Liste des mémoires et positions de la CSN de décembre 2017 à juin 2018

Présentations PPT

- Présentation du bilan du gouvernement Couillard – finances publiques et économie
- Présentation sur la Loi électorale
- Présentation sur les élections provinciales – propositions
- Présentation sur la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023
- Présentation de la question de privilège
- Présentation sur le commerce international
- Présentation sur la nouvelle Loi sur les normes du travail



Conseil confédéral

**Liste des présences
18 et 19 juin 2018
Montréal**

Fédérations

CSN – Construction (4)

	18/06	19/06
1. Brassard, Pierre	X	X
2. Foisy, Emmanuelle-Cynthia	X	
3. Gauthier, Bertrand		
4.		

FC – Fédération du commerce (9)

	18/06	19/06
1. Bergeron-Cyr, David		
2. Boucher, Nancy	X	X
3. Duchesne, Johanne*	X	X
4. Giguère, Alexandre*	X	X
5. Lagacé, Johnny*	X	X
6. Mathieu, Nancy*	X	X
7. Paré, Michel	X	X
8. Rodrigue, Manon*	X	X
9. Valiquette, Michel	X	X

**FEESP – Fédération des employées et employés
des services publics (19)**

	18/06	19/06
1. Arguin, Nathalie	X	X
2. Bourgault, Jean-Pierre*	X	X
3. Chamberland, Josée*	X	X
4. Charland, Annie	X	X
5. Després, Geneviève	X	X
6. Duchastel, Bernard	X	X
7. Fecteau, Alexandre	X	X
8. Gauley, Stephen	X	X
9. Gratton, Stéphanie	X	X
10. Lajoie, André	X	X
11. Lavoie, Mathieu	X	X
12. Savard, Denis	X	X
13. St-Hilaire, Luc	X	X
14. Tremblay, Sylvie		
15.		
16.		
17.		
18.		
19.		
20.		

FIM – Fédération de l'industrie manufacturière (7)

	18/06	19/06
1. Bégin, Louis	X	X
2. Gagnon, Kevin*	X	X
3. Leduc, Pierre*	X	X
4. Miousse, André		
5. Tétreault, Michel		X
6.		
7.		

FNC – Fédération nationale des communications (3)

	18/06	19/06
1. Ide, Chantal*		X
2. Roger, Pierre	X	X
3. St-Onge, Pascale	X	X

**FNEEQ – Fédération nationale des enseignantes
et enseignants du Québec (8)**

	18/06	19/06
1. Aubry, Olivier*	X	X
2. Bousquet, Richard*	X	X
3. Chevalier, Josée*	X	X
4. Lachambre, Martin*	X	X
5. Lacoursière, Benoit*	X	X
6. Lapointe, Léandre	X	X
7. Pilon, Josée*	X	X
8. Quesnel, Caroline	X	X

FP – Fédération des professionnelles (4)

	18/06	19/06
1. Duceppe, Yvan	X	X
2. Langlois, Ginette	X	X
3. Légaré, Mylène*	X	X
4. Roy, Danny*	X	X

UCCO-SACC-CSN (2)

	18/06	19/06
1. Guilmette, Mario	X	X
2. Thibault, Éric	X	X

**FSSS – Fédération de la santé
et des services sociaux (33)**

	18/06	19/06
1. Beauchamp, Mélanie	X	X
2. Beaudin, Christian		X
3. Begley, Jeff	X	
4. Bonneville, Félix-Olivier		X
5. Bouchard, Steve	X	
6. Brassard, Hélène	X	X
7. Clavette, Guillaume	X	X
8. Émond, Pierre	X	X
9. Figueroa, Marlène	X	X
10. Gagnon, Jean	X	X
11. Hamelin, Marie-Josée	X	X
12. Hudon, Annie	X	
13. Huot, Judith	X	X
14. Jimenez, José	X	X
15. Lambert, Nadine	X	X
16. Langlois, Lucie	X	X
17. Longchamps, Lucie	X	X
18. Marcotte, Josée	X	X
19. Martin, Thérèse	X	X
20. Meilleur, Christian	X	X
21. Ouellet, Denis	X	X
22. Pagès, Marie	X	X
23. Roussel, Manon	X	X
24. Sylvestre, Félix	X	X
25.		
26.		
27.		
28.		
29.		
30.		
31.		
32.		
33.		

Statistiques sur les personnes inscrites

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>
<i>Fédérations</i>	31	41	72



Conseil confédéral

Liste des présences
18 et 19 juin 2018
Montréal

Conseils centraux

Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec (3)

	18/06	19/06
1. Lafleur, Félix-Antoine	X	X
2.		
3.		

Conseil central du Bas-St-Laurent (3)

	18/06	19/06
1. Lamoureux, Daniel	X	X
2. Pelletier, Ginette	X	X
3.		

Conseil central du Cœur-du-Québec (6)

	18/06	19/06
1. Dugas, Loraine	X	X
2. Lavergne, Paul		
3. Pellerin, Mario		X
4. Pratte, Sylvain	X	X
5.		
6.		

Conseil central de la Côte-Nord (3)

	18/06	19/06
1. Tremblay, Guillaume	X	X
2.		
3.		

Conseil central de l'Estrie (4)

	18/06	19/06
1. Beaudin, Denis P.	X	X
2. Bolduc, Julie	X	X
3. Ladouceur, Catherine	X	X
4.		

Conseil central de la Gaspésie-Îles-De-La-Madeleine (3)

	18/06	19/06
1. Beaudin, Denis*	X	X
2. Chevarie, Alain*	X	X
3. Chiasson, Anatole	X	X

Conseil central de Lanaudière (5)

	18/06	19/06
1. Lepage, Philippe	X	X
2. Melançon, Luce		X
3. Ranger, Francine	X	X
4. Rivest, Patricia	X	X
5. Tremblay, Luc	X	

Conseil central des Laurentides (6)

	18/06	19/06
1. Brun, Frédéric	X	
2. Céré, Éric	X	X
3. Huot, Julie*	X	
4. Maillé, Chantal	X	X
5. Racicot, Chantal	X	X
6.		

Conseil central de la Montérégie (9)

	18/06	19/06
1. Boulay, Louis-André	X	X
2. Côté, Hélène	X	X
3. Croteau, Brigitte*	X	X
4. Daigle, Michel	X	X
5. Gaudet, Michel*	X	X
6. Guillette, François	X	X
7. Herbeuval, Annette	X	X
8. Lalancette, Éric		X
9. Laplante, Nancy		

Conseil central de l'Outaouais (4)

	18/06	19/06
1. Baril, Daniel	X	X
2. Dupuis, Nicole	X	X
3. Legault, Julie	X	X
4. Quijada, Michel	X	X

Conseil central du Montréal métropolitain (24)

	18/06	19/06
1. Archambault, Louise*	X	
2. Benoît, Patrice	X	X
3. Carmel-Pelosse, Arianne	X	X
4. Daigneault, Dominique	X	X
5. Diallo, Ramatoulaye	X	X
6. Ferland, Madeleine	X	
7. Gagnon, Richard	X	X
8. Guibord, Bertrand	X	
9. Ledoux, Richard	X	X
10. Mc Lean, Kevin	X	X
11. Perron, Manon	X	
12. Picotte, Donald		
13. Poisson, Robert	X	X
14. Renaud, Martin	X	X
15. Robichaud, Valéry	X	X
16. Rochon, René		
17. Sainte-Marie, Charles	X	X
18. Taillefer, Benoît	X	X
19. Turbide, Simon	X	X
20.		
21.		
22.		
23.		
24.		

Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (12)

	18/06	19/06
1. Asselin, Isabelle*	X	X
2. Deschênes, Emmanuel*	X	X
3. Fortin, Yves	X	
4. Hardy, Jean-François*	X	X
5. Jobin, Maxime	X	X
6. Jobin, Raphaël*	X	X
7. Maheux, Frédéric*	X	X
8. Mercier, Linda*	X	X
9. Michaud, Georges-Éric*	X	X
10. Roy, Sylvie*		
11.		
12.		

Conseil central du Saguenay-Lac-St-Jean (5)

	18/06	19/06
1. Cottenoir, Engelbert	X	X
2. Gingras, Guy	X	X
3. Morel, Pierre	X	X
4. Perron, Monic*	X	X
5. Tremblay, Manon	X	X

Statistiques sur les personnes inscrites

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>
<i>Conseils centraux</i>	28	44	72

Les listes pour les présences des salarié-es, des visiteuses et des visiteurs sont disponibles sur demande auprès du secrétariat général de la CSN.